

## **CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE**

**Séance du 21 Juillet 2015 à 18 heures**

**Président** : Mme Patricia CLÉMENT

**Présents** : Mmes COULON, SIGNORET, BILLOUD, CHABRIDON et PARENT, Mrs PRUDENT, GUILLEMIN, PANNETIER, REVILLON et LAMY-PERRET

M REVILLON est désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu du 18 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau**

Présenté par M GUILLEMIN, le service public de l'eau est exploité par le syndicat des eaux qui délègue à la SDEI. Le territoire est composé de 9667 habitants qui ont consommé en 2014 801 309 m3 sur les deux puits de Farges et Fleurville pour 5347 abonnements. Le comité a décidé de ne pas changer les tarifs. Les 24 contrôles réalisés par l'ARS sont à 100% conformes. Un nouveau puits à Montbellet est en projet afin de suppléer celui de Fleurville.

### **Contrat d'entretien des bornes incendie**

La Lyonnaise des eaux nous proposent un contrat d'entretien des bornes à incendie pour une dépense de 75 euros HT par poteau (environ 20). M GUILLEMIN explique que la Communauté de Communes dont dépend la commune de Crèches-sur-Saône a, de son côté, acquis un débit mètre qui contrôle la pression. C'est un employé titulaire d'une habilitation spéciale qui se charge du contrôle. La question est de savoir si cette habilitation lui permet d'exécuter toutes les prestations comprises dans le contrat de la lyonnaise.

Renseignements seront pris auprès de l'association des maires afin de vérifier l'opportunité d'une même organisation sur notre commune, via la participation éventuelle de la communauté de communes pour l'achat mutualisé d'un débit mètre destiné à l'ensemble des communes. Le dossier est donc ajourné.

### **Contrats de téléphonie**

La commune a reçu un courtier en téléphonie chargé de négocier les tarifs avec orange ce qui nous permettrait de réaliser une économie annuelle assez importante. Néanmoins, les élus trouvent que l'engagement initial est trop long (48 mois) et souhaitent obtenir la garantie que le courtier ne nous imposera pas un changement d'opérateur. Les renseignements seront donc pris en ce sens, la question est donc ajournée.

### **Accessibilité des bâtiments communaux**

Les attestations de conformité seront déposées pour le bâtiment de la Mairie et pour l'église. L'Agenda d'Accessibilité Programmé est à déposer avant le 27 Septembre 2015 pour l'école et l'agence postale. La commune est dans l'attente de deux devis pour faire les diagnostics. En parallèle, des entreprises seront contactées pour établir un chiffrage des travaux à faire pour rendre ces deux bâtiments accessibles et pouvoir ainsi compléter l'agenda dans le délai imparti. Mme le Maire précise que la commune a plusieurs années pour réaliser les travaux nécessaires.

### **Délibérations**

-Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Mme le Maire donne lecture du document et surtout des actions qui avaient été prescrites par le prestataire afin de supprimer les risques professionnels. Elles ont toutes été menées à terme. Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide le document unique qui sera présenté pour avis à la CTP du Centre de gestion.

-Renégociation du prêt auprès de la banque populaire

La banque populaire nous propose un crédit à taux fixe à 2,80 % (au lieu de 4,35 %) représentant ainsi une économie d'environ 34000 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer le nouveau contrat de prêt. Par contre, la municipalité déplore le fait que le Crédit Agricole de Lugny, qui est pourtant notre partenaire bancaire privilégié depuis de nombreuses années, refuse de renégocier le prêt souscrit pour le financement des travaux de la Mairie.

-Modification des statuts du SIVOM

Les délibérations prises le 22 Janvier ont été invalidées par la Préfecture qui souhaite que ces décisions soient intégrées dans un seul texte qui modifie en fait les statuts du SIVOM.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts du SIVOM qui intègrent quatre points :

-nouvelle dénomination du SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple « à la carte » du Mâconnais,

-changement du siège social à la maison communautaire RD 906 à Fleurville avec paiement d'un loyer à la Communauté de Communes de 4,50 € le m<sup>2</sup>,

-modification de la rédaction compétence « couvertures des dépenses d'investissement et de fonctionnement du gymnase situé sur la commune de Lugny »,

-abandon de la compétence « mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 et reprise par la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône pour restitution aux communes membres.

-Déclassement de la RD 15

Le département de Saône-et-Loire a émis le souhait de restituer une partie de la RD 15 à la commune (du Carrefour Glamont/Saint-Exupéry au rond-point nord) car il considère que la voie principalement fréquentée sera, dans le futur, la Rue du Glamont du fait des travaux à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte le projet de classement de cette partie de RD 15 dans le domaine public communal et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour finaliser ce dossier. Il est souligné que les travaux de marquage au sol des deux stops et la signalisation seront financés au préalable par le Département de Saône-et-Loire.

### **Comptes-rendus de réunions diverses et questions diverses**

-Le jury pour le fleurissement est passé et s'est dit satisfait des réalisations florales de la commission. Cette visite a été très positive.

-Comité du SYDESL et visite sur la commune

Les travaux de l'ensemble du territoire pour 2015 ont été exposés. Les vieux luminaires ont été recensés et seront progressivement changés car ils coûtent le double en entretien mais Fleurville n'en a plus.

Les travaux de la Rue du Glamont vont débuter en Septembre. L'éclairage de la Rue des Bouvreuils sera en principe en place courant Septembre.

-Association contre les nuisances

Lors de la dernière Assemblée générale, il a été acté que les cotisations des communes seraient inchangées pour cette année. Des comptages des nuisances sonores de la voie ferrée vont débuter. Certains participants ont soulevé le fait que les ondes magnétiques de la 4G seraient néfastes. Une réglementation concernant l'utilisation de la Wifi par les jeunes enfants serait en cours de rédaction.

- Communes nouvelles et fusion de communes

Lors de la réunion organisée dernièrement par l'Association des Maires, il a été fait mention du regroupement de certaines communes de Saône et Loire actuellement à l'étude. Le dispositif de regroupement qui s'avère très complexe et nécessite de très longs délais de mise en œuvre, fait débat.

-Conseil d'école de Viré

Une nouvelle classe sera ouverte à la rentrée. Du fait de la suppression du bus le midi, les services de la cantine vont être réorganisés à partir de la rentrée. Seule une institutrice quitte l'école et elle sera remplacée par un professeur des écoles étudiant.

-Conseil d'école de Saint-Albain

Il y aura 58 élèves à la rentrée. Deux institutrices quittent l'école dont la directrice. Les familles demandent à la Communauté de Communes que le service de garderie de 12h à 12h30 soit maintenu le mercredi. L'inspecteur de l'académie a d'ores et déjà conseillé à la commune de St Albain de s'orienter vers un RPI à la rentrée 2016/2017.

-L'école de musique souhaite continuer à utiliser les locaux de l'ancienne école pour l'année 2015/2016. Le conseil accepte cette demande à l'unanimité.

La prochaine réunion aura lieu le 24 Septembre 2015.

Le Maire  
P CLÉMENT

**Rappel : le bureau sera fermé du 10 Août au 31 Août inclus. Urgence uniquement au 0385339180 ou au 0385331090 ou au 0385331944**